



# COMPTE RENDU CAPL A

## du 28 juin 2018

### Recours sur l'évaluation 2017

#### Déclaration liminaire CGT 47

Lien : <http://www.dgfip.cgt.fr/47/spip.php?article472>

#### Réponse de la Direction à la déclaration liminaire

Mme PERINETTI reconnaît qu'il y a cette année une concentration des recours sur le PCE d'Agen. Cependant, pour elle, chaque agent est noté individuellement et il n'y a pas de différence de traitement entre les services.

Les Organisations syndicales (OS) notent que certains chefs de services ont du mal à s'approprier l'exercice de la notation comme on peut le constater également lors des CAPL de Liste d'aptitude.

Mme PERINETTI reconnaît que certains chefs ne procèdent pas correctement au remplissage du profil croix en mettant toutes les croix en excellent au lieu d'utiliser tout l'éventail du profil croix.

Les OS font remarquer que certains chefs de service disent à leurs agents qu'ils n'ont pas eu le droit par la Direction de mettre des croix en plus.

La Direction indique qu'une réunion à l'attention des notateurs a eu lieu pour leur expliquer l'utilisation du profil croix et notamment leur indiquer que le dossier des agents doit être cohérent notamment avec le rapport rédigé par les chefs de services pour les listes d'aptitude. Cependant, aucune interdiction de modifier les profils croix n'a été donnée aux chefs.

Les OS constatent, suite à la disparition de la note chiffrée, un durcissement du profil croix et il est aujourd'hui plus difficile de faire progresser les croix vers la droite. Les agents sont d'ailleurs d'autant plus attentifs à leur profil croix, dans la mesure où la note chiffrée a disparu et que ce profil croix pourra à l'avenir avoir une incidence sur leur traitement.

La CGT demande à ce que la Direction procède à une harmonisation des profils croix, comme cela se faisait auparavant pour les notes chiffrées, en faisant une pondération chiffrée de chaque croix, comme cela est prévu pour la liste d'aptitude.

Mme PERINETTI indique que la Direction s'emploiera à bien expliquer l'utilisation du profil croix aux chefs de services et fera une statistique afin de donner un éclairage supplémentaire aux chefs de services sur leur façon de noter.

#### Approbation des PV de CAPL

- **PV de la CAPL du 12/07/2016 sur la révision de l'évaluation 2016 (gestion 2015)**

La CGT fait remarquer que ce PV est présenté à l'approbation bien trop tard. De plus, les débats ayant eu lieu sur le recours d'un agent ne sont pas du tout retranscrits (seulement un petit paragraphe)

**Vote CAPL :** Pour : Administration - Solidaires - FO

Contre : CGT

- **PV de la CAPL du 28/06/2017 sur la révision de l'évaluation 2017 (gestion 2016)**

La CGT fait remarquer que ce PV a déjà été approuvé lors de la CAPL du 13/11/2017.

- **PV de la CAPL du 04/07/2018 sur le mouvement de mutation du 1er septembre 2017**

La CGT indique qu'elle avait demandé le retrait d'une phrase de ce PV (« Mme GRIMAL approuve dans la mesure où le chef de service valide le principe »), or la phrase en question apparaît toujours au PV.

**Vote CAPL :** Pour : Administration - FO

Contre : Solidaires - CGT

- **PV de la CAPL du 13/11/2017 sur la Liste d'aptitude 2018**

**Vote CAPL :** Pour : Administration - FO - Solidaires - CGT

## **Recours sur l'évaluation 2017**

La Direction fait une présentation des données statistiques concernant les recours de notation déposés cette année et l'année dernière.

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	recours AH	recours CAPL-A	recours AH	recours CAPL-B	recours AH	recours CAPL-C
2018	7	2	5	1	1	0
2017	4	1	4	1	1	0

La CAPL procède à l'étude des deux recours déposés.

Un inspecteur, défendu par une autre organisation syndicale, présente un recours sur son évaluation, tant sur l'appréciation littérale du compte rendu que sur le profil croix.

A l'issue de la discussion avec la Direction, cet agent n'obtient aucune modification de ses appréciations et de son profil croix.

### **Vote sur la proposition de la direction (maintien en l'état de l'évaluation)**

**Vote CAPL :** Pour : Administration

Contre : FO - CGT - Solidaires

Un inspecteur défendu par la CGT, présente un recours sur le profil croix de son évaluation en demandant l'augmentation de ses croix sur deux items.

Après que la CGT ait présentée ses arguments, la Direction, afin de donner un signe d'encouragement et de reconnaissance de l'implication professionnelle de cet agent, accepte de modifier une croix vers la droite sur un item.

### **Vote sur la proposition de la direction (un item, sur deux demandés, modifié)**

**Vote CAPL :** Pour : Administration

Contre : FO - CGT - Solidaires

*La CGT vote contre car l'agent avait demandé la modification de deux croix et n'obtient la modification que d'une seule croix.*

***Siégeaient pour la CGT : Béatrice GRIMAL et Chantal BELIN***